



N° d'affichage :  
**SEC/2019/04/004**  
**COMMUNE DE DESHAIES**  
Conseil Municipal du 03 Mai 2019

Membres en exercice :	<b>27</b>
Membres présents :	<b>19</b>
Suffrages exprimés :	<b>20</b>
Votes Pour :	<b>20</b>
Votes Contre :	<b>00</b>
Abstention :	<b>00</b>

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le ..... Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

**Mylène LACIDES**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi trois (03) du mois de Mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du vingt-cinq Avril 2019.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, Philippe MORVAN, Irmine MICHALON, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat (Conseillers municipaux)

Pouvoir et excusée : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur Lionel APPOLINAIRE*),

Absents excusés CARENE Marie-Yvonne, MOBETIE Marie-France (conseillers municipaux)

Sont absent : ALIDOR Fritz, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, FLÉMIN Félix (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **06/05/2019**

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

## **ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE de l'Ecole Agénor BEAUJOUR de Caféière**

### **Exposé des motifs**

Madame le Maire expose au Conseil qu'au titre de la mission de la collectivité en matière d'enseignement primaire, il est d'usage d'aider les coopératives scolaires.

Elle rappelle les principaux objectifs de la coopérative :

- Créer, développer chez les élèves l'esprit de cohésion, de citoyenneté
- Améliorer le cadre de vie scolaire.
- Accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement.



N° d'affichage :

**SEC/2019/04/004****COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 03 Mai 2019

- Mettre en œuvre des projets coopératifs

La subvention attribuée est fonction à 80% de l'effectif total de l'établissement et à 20% de l'effectif des classes enfantines.

Il est proposé d'allouer à la Coopérative de l'Ecole Agénor **BEAUJOUR** de Caféière, une subvention de **mille cinq cent quarante-deux euros (1 542,00 €)**.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances réunie le jeudi 25 Avril 2019,

Considérant le rôle prépondérant que jouent les coopératives scolaires dans l'épanouissement des écoliers et leur éveil à la citoyenneté

Considérant la nécessité de les accompagner dans l'intérêt des enfants des écoles primaires de la commune,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1** : D'ALLOUER une subvention de **mille cinq cent quarante-deux euros (1 542,00 €)** à la Coopérative de l'école Ecole Agénor **BEAUJOUR** de Caféière.

**Article 2** : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **06 Mai 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire  
  
**Jeanny MARC**